

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2012

COMPTE RENDU

| NOM, PRENOM | PRESENTS | ABSENTS | ABSENTS REPRESENTES | ABSENTS EXCUSES |
|---------------------------|----------|---------|---------------------|-----------------|
| M. BEMELS Pierre, Maire | oui | | | |
| <u>Adjoint</u> | | | | |
| M. LOHYER José | oui | | | |
| M. DEGHAÏE Christian | oui | | | |
| Mme CHAUMERLIAC Françoise | oui | | | |
| Mme GOASDOUE Patricia | | | | oui |
| Mme LAMBEL Anne-Marie | oui | | | |
| M. SCHOLLA Gérard | oui | | | |
| M VIOLETTE Bernard | oui | | | |
| Mme TISSU Martine | | | Mme CHAUMERLIAC | |
| <u>Conseillers</u> | | | | |
| Mme LALLALI Michelle | oui | | | |
| Mme BERTHAULT Michelle | oui | | | |
| M REGNIER Serge | oui | | | |
| Mme GREEN Claude | oui | | | |
| Mme FOURCROIX Aïcha | oui | | | |
| M WEIFFENBACH Hervé | | | M BEMELS | |
| Mme PONCE Muriel | | | | oui |
| M DERRACHI Rachid | oui | | | |
| M FISSEUX Frédéric | oui | | | |
| M BARBIER Pascal | oui | | | |
| Mme CAUDRON Céline | | | M REGNIER | |
| Mme LESTAVEL Virginie | | | | oui |
| M GOSSET Pierre Yves | | | | oui |
| M. MONSILLON Gilles | oui | | | |
| Mme DUBIN Laurence | oui | | | |
| Mme DYKMANS Anne | oui | | | |
| M. SOURON Olivier | oui | | | |
| Mme LOUNIS Farida | | | M SOURON | |

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme LAMBEL.

Lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

Il s'agit des décisions n°005/2012 à n°011/2012.

Approbation du procès verbal de la séance de Conseil Municipal du 20/09/2012 :

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

1. Bourses communales :

Comme chaque année, la Commune a attribué des bourses communales aux familles qui en ont fait la demande.

Depuis l'année scolaire 2011-2012, le Conseil Général a modifié les conditions d'attribution des bourses. Précédemment, l'octroi d'une aide par le département n'était possible que si la Commune avait, au préalable, octroyé une subvention. Cette obligation a disparu.

Un tableau en annexe indique les différents montants attribués en fonction du niveau d'étude et du quotient familial.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé les nouveaux montants de la participation communale au titre de l'année scolaire 2012-2013,
- à l'unanimité, a statué sur chaque demande déposée,
- à l'unanimité, a pris acte que le montant total des bourses accordées figurera au budget 2012 de la Commune.

2. Personnel communal modification du tableau des effectifs relatif au personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée durant l'année scolaire 2012-2013 :

Suite au Conseil Municipal du 19 juin 2012, la liste du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2012-2013 ainsi que les conditions de sa rémunération arrêtée ont été modifiées .

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé le tableau du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude pour l'année scolaire 2012-2013 ainsi que les conditions de sa rémunération.
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2012 et 2013.

3. Personnel communal définition de poste concernant deux adjoints techniques de seconde classe à temps non complet à l'école maternelle :

Suite à des modifications mineures d'organisation rendues nécessaires pour faire face à la hausse des effectifs notée à la maternelle depuis la rentrée 2012, il convient de préciser les missions de deux adjoints techniques de seconde classe à temps non complet.

Leur durée annuelle de travail n'est pas modifiée.

Ces adaptations de poste se sont faites en concertation avec les agents concernés et leurs missions sont dorénavant concentrées autour d'un ou deux pôles

- le service et le lavage de la vaisselle en cuisine,
- et/ou l'entretien des locaux scolaires,

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a pris acte des modifications de poste à compter du 01 octobre 2012 selon les indications ci dessus sans modification de la durée hebdomadaire de ces deux emplois à temps non complet à savoir l'un à 22/35^{ème} et l'autre à 26/35^{ème}
- à l'unanimité, a confirmé l'inscription des crédits nécessaires au budget 2012 et aux suivants.

4. Assainissement réparation urgente sur des sections de réseaux vétustes, demande de subvention auprès de l'AESN et de la région :

La Commune est contrainte d'engager de toute urgence une procédure de rénovation des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans certains secteurs de la rue de la Ferme Seigneuriale, de l'avenue du Nantouillet et de l'avenue du Parc Saint Jean.

Il s'agit d'une des parties les plus anciennes des réseaux d'assainissement qui repose sur un substrat tourbeux soumis aux variations de hauteur de la nappe phréatique qui a provoqué au cours de ces dernières semaines des effondrements sur ces canalisations en béton.

La Commune va recourir à la procédure d'urgence dans le cadre de la passation du marché.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces travaux et leur réalisation dans le cadre d'un MAPA avec la mise en oeuvre de la procédure prévue dans le code des marchés publics,
- à l'unanimité, a pris acte de l'inscription des sommes correspondantes à ces travaux au budget 2012 et 2013 du service assainissement,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de la 53^{ème} opération d'assainissement.
- à l'unanimité, a sollicité l'autorisation de l'Agence de l'eau Seine Normandie de pouvoir débiter les travaux avant même la notification de l'accord de la subvention vu l'extrême urgence de ceux-ci.

5. Station d'épuration, construction d'une quatrième lagune, demande de subvention auprès de l'AESN et de la région :

Suite à la mise en service de la station d'épuration courant 2009, il s'avère que les trois lits de macrophytes nécessaires à l'épuration ne sont pas de taille suffisante.

Il convient d'en créer un quatrième afin de satisfaire aux contraintes principales suivantes apparues au cours de ces trois premières années d'exploitation :

- bénéficier d'un lit de secours en cas de pollution accidentelle,
- diluer les rejets sur une surface plus importante afin de favoriser une croissance lente et durable de la végétation sans la noyer sous les effluents,
- disposer de trois lits opérationnels quand le quatrième sera curé (décantation des boues puis pompage d'un effluent avec un taux moyen de siccité qui permette un transport et un traitement plus facile)

Ces travaux pourraient débiter au début de l'hiver 2012-2013. Ce planning permettrait de disposer d'une lagune prête à êtreensemencée dès le printemps 2013.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces travaux et leur réalisation dans le cadre d'un MAPA,
- à l'unanimité, a pris acte de l'inscription des sommes correspondantes à ces travaux au budget 2012 et 2013 du service assainissement,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de la 54^{ème} opération d'assainissement.
- à l'unanimité, a sollicité l'autorisation de l'Agence de l'eau Seine Normandie de pouvoir débiter les travaux avant même la notification de l'accord de la subvention afin que la dite lagune soit ensemencée dès le début du printemps 2013 vu l'extrême urgence de ceux-ci.

6. Budget M 14, DM 04/2012 (virement de crédit):

Un tableau joint à la présente note de synthèse donne le détail de ces décisions modificatives intervenues tant en M14 qu'en M 49.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M SOURON et Mme LOUNIS), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstention de M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M SOURON et Mme LOUNIS), a pris acte de l'incidence au budget 2012 M14 et M49.

7. Question diverse : signature d'un avenant avec DEXIA SOFCAP :

La Commune a souscrit un contrat auprès de la société DEXIA SOFACP concernant les risques statutaires (maladie, accident du travail...). Cette assurance est obligatoire dès lors que la Commune emploie plus de 30 agents.

Cette assurance est souscrite dans le cadre d'un contrat groupe géré par le CIG qui regroupe environ 200 communes de la grande couronne. Cette procédure permet d'obtenir des taux de cotisations réduits.

Une directive européenne récente exige que :

- les comptes des assurances du personnel soient dorénavant en équilibre,
- les provisions soient incluses dans les comptes.

La prise en compte de ces nouvelles exigences entraîne à compter du 01 janvier 2013 une augmentation du taux de cotisation annuelle pour les agents affiliés à la CNRACL de 6,53% à 9,80%.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé cet avenant,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences sur le budget 2013 et 2014 de la Commune,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé Monsieur le Maire à signer le dit avenant avec la société DEXIA SOFCAP.

**Rapport annuel du délégataire chargé du service de traitement des ordures ménagères a été présenté lors de cette séance par Mme CHAUMERLIAC, Maire Adjoint et déléguée de la Commune de Presles au sein du syndicat Tri or.
La synthèse rédigée par Mme CHAUMERLIAC sera annexée au procès verbal**

A Presles, le 30 novembre 2012.

Le Maire Pierre BEMELS